ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je sous	ssigné(e),		
Mme/M	. : Yanni Mansour		
Né(e) le	è: 16/06/2001 à: Paris		
Demeu	rant: 55 Boulevard du 11 Novembre 1918 69100 Villeurbanne		
n°2020	que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé p -1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaire nie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ¹ :		
	Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité prof établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professi être différés², déplacements pour un concours ou un examen.	nement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant	
X	réplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité rofessionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les ctivités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.		
	Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.		
	Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.		
	Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompa	ement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.	
	Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.		
	Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public		
	Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité	administrative	
	Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion périscolaires	de leurs activités	
Le : 05/	Villeurbanne /11/2020 à : 11:50 t heure de début de sortie à mentionner obligatoirement) ure :		
		国政治等实验的	

- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

